

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

/

Décision n° DB2025_19

Le Bureau communautaire, convoqué le 1^{er} avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 7 avril 2025 à 18 heures** sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présent(e)s :

AIZENAY : Franck ROY
APREMONT : Gaëlle CHAMPION
BEAUFOU : Delphine HERMOUET
BELLEVIGNY : Jacky ROTUREAU
CHAPELLE PALLUAU (LA) : Xavier PROUTEAU
FALLERON : Gérard TENAUD
GENETOUZE (LA) : Guy PLISSONNEAU
GRAND'LANDES : Pascal MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Dominique PASQUIER
MACHE : Frédéric RAGER
PALLUAU : Marcelle BARRETEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : Sabine ROIRAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : Guy AIRIAU
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Mireille HERMOUET
SAINT-PAUL MONT PENIT : Philippe CROCHET

Objet : Demande de subvention FEADER-LEADER pour l'élaboration du plan de gestion différenciée des espaces verts et du patrimoine arboré de la Communauté de communes.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu les délibérations du Conseil communautaire n°2019D86 du 16 septembre 2019 arrêtant la stratégie du PCAET et n°2021D01 du 18 janvier 2021 arrêtant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la décision du Président de la Communauté de communes n°2024DECISION116 attribuant l'étude pour l'élaboration du plan de gestion différenciée des espaces verts à l'entreprise Terra Aménité,

La Communauté de communes Vie et Boulogne dispose de 67 hectares d'espaces verts en gestion communautaire. Le marché d'entretien de ces espaces verts doit être renouvelé en 2025.

La Communauté de communes a fixé des orientations visant à préserver la biodiversité de ses espaces verts dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) notamment :

- Harmoniser la gestion des espaces verts et naturels et poursuivre les efforts vers une approche responsable, avec en particulier l'accompagnement au plan de gestion différenciée et l'information / sensibilisation des élus et des agents ;
- Inciter les particuliers et les collectivités à la plantation et à la gestion durable des arbres et des haies avec en premier lieu la réalisation d'inventaires (boisements, arbres, linéaires...) ;
- Créer des zones de respiration et conforter les trames vertes et bleues dans les espaces urbanisés « Nature en ville ».

Plusieurs actions ont déjà été menées par la Communauté de communes à cette fin sur deux pôles d'activité pilotes pour la biodiversité et la qualité de l'eau : diagnostic pour l'amélioration de la gestion des espaces verts, création de mares et mise en place de l'éco pâturage. Les élus communautaires souhaitent étendre cette démarche d'analyse et d'optimisation de la gestion à l'ensemble des espaces verts et du patrimoine arboré. Cette action contribuera à l'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire, autre objectif du PCAET.

Une consultation a été lancée pour sélectionner un prestataire chargé de :

- Réaliser un inventaire des espaces verts et du patrimoine arboré (y compris les arbres remarquables) et une analyse des pratiques de gestion actuelles ;
- Présenter un état projeté et des pistes d'amélioration (pratiques, matériel) ;
- Fournir des préconisations de gestion efficiente et durable de ces espaces ;
- Former les équipes à l'actualisation du plan de gestion différenciée ;
- Conseiller la collectivité pour l'élaboration de son futur marché d'entretien des espaces verts.

Le responsable espaces verts-voirie de la Communauté de communes pilotée par cette mission en transversalité avec différents services (PCAET, développement économique, marchés publics, SIG).

La Communauté de communes souhaite solliciter un cofinancement européen de ce projet via le dépôt d'une demande d'aide au titre de la fiche action n°5 « Accompagner les initiatives en faveur de la biodiversité » du programme LEADER 2023-2027 du GAL Vie et Boulogne.

Par souci de simplification du dossier et pour se conformer aux préconisations de gestion régionales, il est proposé de mobiliser le taux forfaitaire de 7% pour les coûts indirects afin de cofinancer les frais annexes engagés par la Communauté de communes au titre de ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles	
Prestation d'élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts et du patrimoine arboré	35 950,00 €	FEADER-LEADER	30 773,20 €
Forfait coûts indirects (7%)	2 516,50 €	Autofinancement	7 693,30 €
TOTAL	38 466,50 €	TOTAL	38 466,50 €

Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- De valider l'opération présentée ci-dessus ainsi que son plan de financement prévisionnel.
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions relatives à cette opération et notamment les aides au titre du programme LEADER 2023-2027 (FEADER).
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Communauté de communes s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.

.....
Pour copie conforme au registre
Le huit avril deux mille vingt-cinq,

Le Président,
Guy Plissonneau

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 14 avril 2025.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

